



Ville de
Siècle-les-Bains

Dossier d'inscription

Nocturnes du Terroir

04/07 & 01/08 2025

A Sierck-les-Bains, mercredi 29 janvier 2025



Objet : Inscription aux « Nocturnes du terroir » 2025 de Sierck-les-Bains.

Monsieur,

Manifestation incontournable de l'été, les réputées *Nocturnes du Terroir* sont de retour pour une nouvelle édition, **les vendredis 4 juillet et 1er août prochains, de 18h à minuit.**

Soutenu par le Conseil Départemental de Moselle, cet événement n'a de cesse de prendre de l'ampleur et de gagner en popularité d'une année sur l'autre grâce à votre participation et à la qualité des produits que vous proposez.

C'est pourquoi, une fois de plus, nous avons décidé de vous solliciter afin de réitérer ensemble le succès constaté lors des précédentes éditions, et de ravir les milliers de visiteurs qui fouleront le centre de Sierck-les-Bains dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'enjeu étant de pouvoir restaurer les visiteurs et de les satisfaire de 18h à minuit, mais l'intérêt, en parallèle est également de leur faire découvrir les produits d'artisans locaux et leur savoir-faire.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-joint et de nous le retourner avant le :

31 mai 2025

En espérant pouvoir compter sur votre participation, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

François Monnaux
Adjoint délégué
à la vie commerçante

Helen Hammond
Maire de Sierck-les-Bains





Nocturnes du Terroir

REGLEMENT 2025

4 juillet / 1er août 2025

Conditions générales de participation

Article 1 : Présentation des « Nocturnes du Terroir ».

L'objectif des Nocturnes du Terroir est de mettre à l'honneur les produits et le savoir-faire des producteurs de la Grande Région. **Elles auront lieu les vendredis 4 juillet et 1er août prochains de 18H à minuit**, Place du Marché et Parc Valette à Sierck-les-Bains.

Article 2 : Les modalités de participation.

Les « Nocturnes du Terroir » sont réservées aux producteurs de la Grande Région.

Les produits vendus doivent provenir de l'exploitation des exposants, qu'il s'agisse aussi bien de produits cuisinés, préparés, ou de produits bruts.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un exposant s'il ne répond pas à ces critères.

Prix de l'emplacement (par manifestation) :

2025	1 table	2 tables	Camionnette ou remorque d'exposition
Prix par manifestation Tarif spécial « petit commerçant »	80 €	120 €	90 €

Le prix comprend l'utilisation des tables, bancs, électricité de base, la communication de l'événement, ainsi que les chapiteaux destinés aux exposants et au public.

Attention : Toute table supplémentaire est à réserver lors de l'inscription pour un surplus de 10 €/table.

Les consommations électriques **de plus de 2000 watts seront majorées de 15€ par tranche de 1000 watts.**

Le paiement doit s'effectuer par chèque uniquement, à l'ordre de l'ACS, au moment de l'inscription.

Les bulletins d'inscription reçus sans chèque ne seront pas valides.

Article 3 : Les stands d'exposition.

L'installation des stands se fait sous chapiteaux ouverts fournis par la mairie, OU à l'extérieur à partir d'une camionnette servant de point de vente.

Les tables et les bancs sont également fournis par la Mairie.

En revanche les producteurs devront prévoir eux-mêmes de quoi personnaliser leurs stands.

Des rallonges sont également à prévoir pour le raccordement électrique.

Les exposants pourront commencer à s'installer à partir de 14H le jour de la manifestation. Ils s'engagent également à assurer une présence derrière leurs stands **durant toute la durée de la manifestation.**

Tout véhicule ne servant pas de point de vente devra être évacué de la place à **16H30 dernier délai.**

Article 4 : Déclaration de participation.

La feuille de confirmation de participation aux « Nocturnes du Terroir » doit être renvoyée à l'adresse suivante :

Mairie de Sierck-les-Bains
« Nocturnes du Terroir »
12 Quai des ducs de Lorraine
57480 SIERCK-LES-BAINS

Par le renvoi du coupon d'inscription, le signataire s'engage à avoir pris connaissance des conditions générales de participation et à les respecter.

Il est formellement interdit aux participants de sous-louer la surface qui leur est destinée à un tiers sans l'accord formel des organisateurs.

Article 5 : Les services mis en place pour les visiteurs.

La Mairie de Sierck-les-Bains met à disposition du public des tables et des bancs afin de déguster sur place les produits proposés par les exposants. Des toilettes sont également à disposition.

Article 6 : Les cas particuliers.

Pour toute demande particulière concernant le métrage (plus de 2 tables linéaires), veuillez-nous en informer par écrit au dos du formulaire de confirmation. L'allocation ou non d'une surface supplémentaire se fera au cas par cas.

Nocturnes du Terroir

CONFIRMATION DE PRESENCE

(à renvoyer avant le 31 mai 2024)

Contact : Société : _____

Prénom, Nom : _____

Adresse postale : _____

N° de Tel : _____

Mail : _____ @ _____

Plaque d'Immatriculation : _____

Ces informations sont essentielles afin de faciliter vos démarches et stationnements le jour de votre arrivée, merci de bien vouloir renseigner tous les champs.

Produits proposés :

Je serai présent(e) le(s) :

- 4 juillet
- 1er août

Métrage :

- 1 table 80€ par manifestation
- 2 tables 120€ par manifestation
- Camionnette d'exposition
90€ par manifestation

Ma consommation électrique (merci d'indiquer le(s) appareils avec précision):



Important

.....
Les besoins électriques ne cessent d'augmenter, aussi afin de gérer au mieux les dépenses liées à cette dernière nous demanderons une participation financière supplémentaire pour les « gros » consommateurs :

- + de 2000 watts soit 15 € par tranche de 1000 watts supplémentaires

Règlement : (merci d'indiquer le montant total)

- € par chèque (à l'ordre de l'ACS)

Le paiement doit s'effectuer par chèque, au moment de l'inscription uniquement.

Les bulletins d'inscriptions reçu sans règlement ne seront pas valides.

En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf annulation de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier à tout moment les modalités de l'événement si la situation l'exige.



Sierck-les-Bains, le mercredi 8 janvier 2025

BESOINS ELECTRIQUES

D'année en année les besoins électriques des exposants croissent, ce qui nécessite d'avoir connaissance au préalable et au plus juste des équipements électriques de chacun d'entre vous. C'est pourquoi il est obligatoire de renseigner précisément l'ensemble des équipements électriques utilisés et leur puissance en watts, **sans omettre de préciser les besoins électriques de votre éventuel food-truck, camionnette ou remorque d'exposition.**

Tout appareil qui n'aura pas été renseignés sur ce document ne pourra pas être utilisé sur stand lors des Nocturnes du Terroir.

Equipement	Puissance (W)

Rappels :

- Les appareils non nécessaires à votre activité sont interdits.
- Seul l'électricien est habilité à intervenir dans les coffrets électriques et sur l'installation électrique.
- L'électricité sera fournie sur stand en monophasé.
- Veillez à vérifier vos équipements électriques au préalable afin d'éviter toute défaillance durant l'évènement.

Attention :

- **Pour les propriétaires de food-truck, camionnette ou remorque d'exposition, veillez à préciser leurs besoins électriques !**

Date et signature de l'exposant



ville de
Sierck-les-Bains

Contact

03 82 83 89 87

communication@siercklesbains.fr